

VILLE DE WIZERNES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 JUIN 2024



Question n° 5 : FINANCES

Cantine scolaire municipale - Tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 - Adoption -

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

Pour l'année scolaire 2023/2024, vous avez décidé de ne pas réviser le prix des repas de la cantine scolaire, unique pour les élèves de primaire et de maternelle, et de les maintenir comme suit :

<u>Élèves Wizernois</u>	-	3,90 €
<u>Élèves Non Wizernois</u>	-	4,50 €
<u>Commensaux</u>	-	6,50 €

L'article 82 de la loi du 13 Août 2004 stipule que les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer librement les tarifs.

Aussi je vous propose, en accord avec le bureau de municipalité réuni le 5 Juin, de ne pas réviser ces tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 et de les maintenir à :

<u>Élèves Wizernois</u>	-	3,90 €
<u>Élèves Non Wizernois</u>	-	4,50 €
<u>Commensaux</u>	-	6,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire
Du fait de sa télétransmission en sous-Préfecture
Le 19 juin 2024
Et de sa publication le 19 juin 2024



Pierre EVRARD

VILLE DE WIZERNES

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 7 juin 2024 adressées par courriel. La date du Conseil Municipal et l'ordre du jour ont fait l'objet d'une publicité sur le site internet de la Commune.

Madame Catherine LANOY est élue secrétaire de séance.



Étaient présents : Mr Pierre EVRARD Maire
Mr Yves SACÉPÉ
Mme Catherine LANOY
Mr François SÉGURA
Mme Pascale NEYRINCK
Mr Alain LYPS
Mme Patricia VERRELLE Adjoints
Mr Daniel HERBERT
Mr Hervé FOUBLE
Mr Franck MIELLOT
Mme Emmanuelle DECLETY
Mme Francine RIBREUX
Mme Christine BOUTOILLE
Mme Marianne SPEISSER
Mme Stéphanie LECOUSTRE
Mr Stéphane LIBER
Mme Linda PATOU
Mme Séverine DUVIVIER
Mr Thibaut KUEHN
Mme Carole TRIPLET Conseillers Municipaux

Étaient excusés : Mr Jacques DEGRAVE Conseiller Municipal
qui a donné pouvoir
à Mme DECLETY
Mme Séverine DELDICQUE Conseillère Municipale
qui a donné pouvoir
à Mme VERRELLE
Mr Matthieu DEVOS Conseiller Municipal
qui a donné pouvoir
à Mr HERBERT